

Composition et missions

de la commission d'orientation de la démarche éthique (CODE) de l'AP-HP

La commission présidée par le directeur général de l'AP-HP et réunit :

- le président de la CME, représenté par le **D^r Sophie CROZIER**, coordonnateur central de la démarche éthique ;
- un doyen, le **P^r Didier SAMUEL** ;
- les présidents des **comités locaux d'éthique** ;
- le directeur du centre d'éthique clinique de l'AP-HP, le **D^r Véronique FOURNIER**, ou son représentant, le **D^r Nicolas FOUREUR** ;
- un représentant de la faculté de médecine de l'université Paris-Descartes, laboratoire d'éthique médicale et de médecine légale, le **P^r Marie-France MAMZER** ;
- le directeur de l'espace éthique régional d'Île-de-France, le **P^r Emmanuel HIRSCH**, ou son représentant, **M^{me} Virginie PONELLE** ;
- le représentant de la chaire coopérative de philosophie à l'hôpital rattachée à l'École normale supérieure et à l'AP-HP, le **P^r Frédéric WORMS** ;
- le représentant du département d'éthique de l'université Pierre et Marie Curie, le **P^r Emmanuel FOURNIER** ;
- les directeurs des directions fonctionnelles du siège de l'AP-HP, ou leurs représentants ;
- un directeur de groupe ou de site hospitalier, ou son représentant ;
- un représentant paramédical, représentant de l'école d'éthique de la Pitié-Salpêtrière / université Paris-Est Marne-la-Vallée, **M^{me} Bénédicte LOMBART** ;
- une représentante des associations d'usagers, **M^{me} Marie CITRINI** ;
- des personnes qualifiées en éthique, le **P^r Sadek BELOUCIF** et le **D^r Michèle LÉVY-SOUSSAN**.

Le secrétariat est assuré par la direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités (DOMU) (département de la qualité et de la gestion des risques).

La mission de la CODE est d'orienter la stratégie de la démarche éthique à l'AP-HP :

- valider les modalités de structuration de la démarche éthique et d'animation du réseau éthique AP-HP ;
- établir la feuille de route de l'AP-HP en matière d'éthique et en suivre la mise en œuvre ;
- mobiliser les ressources idoines pour disposer des avis éthiques requis ;
- faciliter la coordination des projets en matière éthique.